

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Valleton

-----



## Délibération n° 06-04 du 12 novembre 2020

**PRISE EN CONSIDÉRATION DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RD 932 À AUBERVILLIERS ET PANTIN ENTRE LA RUE TREVET ET LA RUE ÉMILE DUBOIS ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT À INTERVENIR ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- PREND EN CONSIDÉRATION l'opération de requalification de la RD 932 entre la rue Trevet et la rue Émile Dubois à Aubervilliers et Pantin au titre de la requalification urbaine des rues départementales, sur l'autorisation de programme n°2001P158E85 pour un montant de 10 560 000 euros TTC ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à solliciter auprès des différents partenaires les subventions les plus élevées possibles ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires au titre des demandes de subvention ;

- APPROUVE la convention de financement relative à l'héritage Olympique sur la RD 932 à Aubervilliers et Pantin, à intervenir entre le Département et la région Île-de-France ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*